



FICHE DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES DANGEREUSES

HMIS:

Santé- 0 Inflammabilité- 0 Réactivité- 0 Protection pers.- N

NFPA:

Santé- 0 Inflammabilité- 0 Réactivité- 0 Danger spécial.- N

SIMDUT: D 2 B

Section 1: Produit et identification de la société

Produit: Oxy-Force

Synonymes: Rassemblements Green Seal's
; conditions de s pour l'irritation de peau et
d'oeil et toxicité aiguë au en tant que
dilution utilisée

NILODOR, INC.

10966 INDUSTRIAL PARKWAY NW
BOLIVAR, OHIO 44612, USA

Non-urgence:

Informations sur déversement - Urgence 24
h:

É.-U 800-443-4321

Chem-Tel, Inc.

International +01-330-874-1017

US, Canada: 800-255-3924. International:
+01-813-248-0585

Section 2. Identification des dangers

RÉCAPITULATIF DES CAS D'URGENCE

Apparence/odeur: Liquide incolore, odeur citrique

NON classé comme produit dangereux selon les critères de NOHSC.



AVERTISSEMENT

Inflammabilité : Non classé comme inflammable

Liste des dangers pour la santé : Peut irriter les yeux et la peau.

Liste des dangers écologiques : Rien connu

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour de plus amples informations.

Risk Phrases: R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

Safety Phrases: S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage

Phrases De Hazard: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases De Prudence: P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P235 - Tenir au frais.

Voies probables d'exposition: La peau, les yeux, la bouche

Yeux: Exposition directe peut irriter les yeux

Peau: Exposition prolongée ou répétée peut irriter la peau.

Ingestion: Peut arrêter le système digestif.

Inhalation: N'est pas un problème

États pathologiques aggravés par exposition:

Rien connu

Organes cibles: Rien connu

Ce produit ne contient pas d'agents cancérigènes ni potentiellement cancérigènes tels que stipulés par OSHA, CIRC ou NTP.

Cette substance est classée comme non dangereuse en vertu de la norme de communication relative aux dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Effets potentiels sur l'environnement : (Voir la section 12 pour de plus amples informations).

Rien connu

Section 3. Composition/Information sur les ingrédients

Composant	N° CAS	% par poids	Contrôlé par SIMDUT
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1 - 5	O
Eau	7732-18-5	80 - 100	N

Section 4. Premiers soins

Contact oculaire: Rincer avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

Contact cutané: Laver avec du savon et d'eau.

Inhalation: Transporter à l'air frais.

Ingestion: Ne faire pas vomir. Si conscient, donner d'eau ou du lait à boire.

Remarque adressée aux médecins: Produit est acide et contient du Peroxyde d'hydrogène.

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Agents d'extinction appropriés: Eau, mousse, dioxyde de carbone, ou extincteur à poudre chimique sèche.

Agents d'extinction non-appropriés: Rien connu

Produits de combustion: Oxydes de carbone

Protection des pompiers: Comme pour feu environnement

Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

Précautions personnelles: Tenir loin des yeux et de la peau.

Précautions environnementales: Tenir loin des cours d'eau.

Méthodes de confinement: Endiguer avec du sable, de l'argile, ou d'autre matière propre.

Méthodes de nettoyage: Absorber en du sable, de l'argile, ou d'autre matière propre.

Autre information:

Section 7. Manipulation et stockage

MANIPULATION

Tenir fermé avant d user

STOCKAGE

Tenir hors de portée des enfants. Tenir en la bouteille originale à températures ambiants.

Section 8. Contrôles d exposition/Protection personnelle

LIGNES DIRECTRICES D EXPOSITION

COMPOSANT:	TWA:	LD-50
Peroxyde d′hydrogène	1 part à million	Non applicable
Eau	Non applicable	Non applicable

Contrôles de fabrication:

Protection des yeux/du visage:

Protection de la peau:

Protection des voies respiratoires:

Facteurs hygiéniques d ordre général: Tenir loin des aliments et des boissons.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur: Incolore.	Odeur:
État physique: Liquide	Seuil olfactif:
pH: Concentrate 3.5-5.5, RTU PH=6.7	Point de congélation:
Taux d évaporation:	Point d ébullition: >100 C / >212 F
Point éclair: 205 F PMCC	Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable
Limite supérieure d inflammabilité:	Limite inférieure d inflammabilité:
Pression de vapeur:	Densité relative: 1.01
Densité de vapeur:	Température auto-allumage:
Composés organiques volatils (COV), poids en %:	Solubilité (eau): Soluble

Percent Volatile: <1% tout des parfums

Matières volatiles en %:
Indetermine

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité: Voir sous

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles:

Produits dangereux de décomposition: Rien connu

Réactions dangereuses potentielles:

Section 11. Informations toxicologiques

EFFETS AIGUS

Oral LD50:	Plus que 2 grams per kilogram.
Dermal LD50:	Plus que 2 grams per kilogram.
Inhalation:	Plus que 5 milligrams per kilogram.
Irritation oculaire:	Exposition direct irrite les yeux.

Irritation cutanée:

Sensibilisation: Rien connu.

EFFETS CHRONIQUES

Cancérogénicité: Rien connu.

Mutagénicité: Rien connu.

Effets sur la reproduction: Rien connu.

Effets sur le développement: Rien connu.

Section 12. Informations écologiques

Ecotoxicité: Rien connu

Persistance/Dégradabilité:

Bioaccumulation/Accumulation: Rien connu.

Mobilité dans l'environnement:

Section 13. Information sur l'élimination

Procéder à l'élimination conformément à la réglementation locale, d'état et fédérale.

Section 14. Informations sur le transport

US DOT (terrestre)

Description d'expédition réglementaire:

CANADA TDG (terrestre)

Description d'expédition réglementaire:

ICAO (par air)

Description d'expédition réglementaire:

IMDG (par voie d'eau)

Description d'expédition réglementaire:

Section 15. Informations réglementaires

Inventaires mondiales

TSCA: États-Unis Compris

LIS: Canada Compris

ECL: Corée Inconnu

PICCS: Philippines Inconnu

ENCS: Japon Inconnu

AICS: Australie Compris

IECS: Chine Inconnu

EINECS: Union Européenne Compris

Information SARA 313 :

California Safe Drinking Water et Toxic Enforcement Act of 1986 : (Proposition 65)

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

D 2 B

Section 16. Informations diverses

Légende:

NFPA, HMIS:

0=Danger minimal, 1=Léger danger, 2=Danger moyen, 3=Danger grave, 4=Danger extrême

Préparé par: Service technique

Bien que nous estimions les données relatives aux résultats de tests contenues dans les présentes comme factuelles et les opinions exprimées comme issues de spécialistes qualifiés, les données ne doivent pas être interprétées comme garantie ou représentation pour lesquelles nous assumons une responsabilité juridique. Les informations sont offertes uniquement à titre de considération, d'investigation et de vérification. Toute utilisation de ces données et de ces informations doit être déterminée par l'utilisateur conformément à la législation fédérale, de l'état et locale.